

## Le RIFSEEP c'est quoi ?

### UNE VERITABLE USINE A GAZ

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités et établissements ont l'obligation de se mettre en conformité avec les nouvelles règles relatives au régime indemnitaire de leurs agents en mettant en place le RIFSEEP.

**Avant** : Le Régime indemnitaire était lié au grade de l'agent, souvent il était uniforme entre les agents d'un même grade.

**Maintenant** : Le régime indemnitaire est déconnecté du grade de l'agent et uniquement lié à la fonction occupée. Une partie liée au profil de l'agent et à sa manière de servir.

**RIFSEEP** : Traduction : **R**égime **I**ndemnitaire lié aux **F**onctions, à l'**E**xpertise et à l'**E**xpérience **P**rofessionnelle

**IFSE** : Il est composé de l'**I**ndemnité de **F**onctions, de **S**ujétions et d'**E**xpertise.

Elle représente une part fixe, indemnité principale obligatoire, versée mensuellement.

**CIA** : Il est également composé du **C**omplément **I**ndemnitaire **A**nnuel.

Il représente une part variable facultative liée à l'engagement et à la manière de servir.

Il est versé annuellement en une ou deux fractions.

**En d'autres termes, ce nouveau régime indemnitaire est un système de rémunération basé sur le poste occupé (IFSE) et la manière de servir (CIA) ou, dit autrement, la valeur professionnelle.**

L'IFSE, maintenant vous connaissez ! Vous venez ou allez recevoir votre arrêté qui vous indique le montant de vos primes toutes rassemblées sous ce sigle ainsi que votre Groupe de Fonction.

Vous avez essayé de les mettre en correspondance avec les tableaux (paliers) bon courage !!!!

Demander à votre N+1 le détail de votre cotation de poste. Cela vous permettra de savoir comment il ou elle a fait pour vous coller dans un groupe! Vous n'avez pas de réponse ou vous n'êtes pas satisfait de votre cotation, la CGT vous invite à interroger l'employeur en adressant votre courrier à la Directrice des Ressources Humaines sous couvert de votre supérieur hiérarchique et de nous transmettre copie de ce courrier et de la réponse qui vous sera faite, si vous recevez une réponse.

**En fait, ce soi-disant "beau" dispositif de simplification attaque la neutralité du fonctionnaire, procède à une cotation des postes et à la déqualification des missions et postes des agents.**

Le RIFSEEP accroît les phénomènes de promotion ou de mutation, non en fonction des compétences, mais pour favoriser la promotion de certains agents en dépit de toute logique de déroulement de carrière et de Statut, les mettant en concurrence avec leurs collègues.

## **Et en 2018, Le pire arrive : le CIA**

La partie variable (CIA) est tributaire de l'entretien d'évaluation annuel que vous aurez avec votre N+1. Vous vous entendez bien avec votre supérieur hiérarchique direct ? Oui ! Tant mieux pour vous ! Non ! Tant pis pour vous !

Ces critères d'attribution restent flous et laissent le champ libre à toutes les interprétations et donc à l'arbitraire !

On peut s'attendre au meilleur comme le pire.

**Lié à la fonction et aux « résultats » des agents, le RIFSEEP entaille profondément le principe de carrière du fonctionnaire et à l'assurance de progresser dans une carrière de manière linéaire. Il accroît les inégalités entre les agents et met les services en concurrence, il favorise la recherche de la performance individuelle et non plus l'intérêt collectif pour l'exercice de nos missions auprès des usagers.**

**Cumulé aux conséquences du PPCR (avec la suppression de l'avancement minimum), c'est une fois de plus une attaque frontale contre les agents publics et le service public rendu aux citoyens !**

### **Les propositions de la CGT**

- La suppression de l'entretien d'évaluation et de tout dispositif qui remettrait en cause une véritable reconnaissance des qualifications mises en œuvre et le déroulement de carrière.
- La séparation de l'évaluation et la progression de carrière et une véritable reconnaissance des qualifications.
- Des ratios à 100% dans toutes les catégories, pour les avancements de grade afin de permettre une carrière linéaire aux agents.
- Aucune rémunération mensuelle brute inférieure à 2 200 euros, soit 1800 euros net.
- Une augmentation forte et immédiate du point d'indice cumulée à un plan de rattrapage des pertes accumulées.
- Le doublement de la rémunération entre le début et la fin de carrière.
- Le renforcement des garanties statutaires de la Fonction Publique, condition de la neutralité du Service Public et de la citoyenneté des agents publics.

Vous trouverez ci-joint un **modèle de courrier**. Celui-ci, en format open office, est modifiable pour s'adapter à votre situation.

**Pour info :** la signature de votre arrêté veut simplement dire que vous en avez pris connaissance. Si vous n'êtes pas d'accord avec les indications qui y sont portées, vous avez deux mois pour faire un recours gracieux. Le délai court dès la date de réception de celui-ci.

NOM Prénom : .....

Lieu – date : .....

Grade : .....

Service : .....

Objet : Demande d'informations –

- Cotation de Poste.
- Groupe fonction et palier

Monsieur le Président du Conseil  
Départemental des Côtes d'Armor  
  
Direction des Ressources Humaines

S/C de Madame/ Monsieur chef (fe) de  
Service ....

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de la cotation de mon poste.

Au regard des informations qui j'ai reçues et compte tenu de la spécificité de mon poste, cette cotation m'étonne.

Aussi ai-je l'honneur de vous demander de bien vouloir me communiquer les critères qui ont abouti à cette cotation et le nombre de points qui m'ont été attribués pour chacun d'eux.

Je prends également connaissance de l'arrêté indiquant le groupe fonction et le montant du régime indemnitaire.

Je m'aperçois que le régime indemnitaire qui m'est attribué ne correspond à aucun palier.

Aussi ai-je l'honneur de demander de m'attribuer le régime indemnitaire immédiatement supérieur correspondant au palier.

Je vous remercie par avance de votre réponse et vous précise que je me réserve le droit de contester, auprès du Juge Administratif, l'arrêté qui me sera communiqué prochainement

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président l'expression de ma considération distinguée.

SIGNATURE